ANDRE GRIFFATON S.A.

ADMINISTRATION DE BIENS

Gérance et Copropriété
Transaction

POUVOIR

Je soussigné (e)

demeurant :

copropriétaire de l'immeuble sis :

DONNE par les présentes à M

demeurant à

MANDAT DE ME REPRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE DES COPROPRIETAIRES, de l'immeuble ci-dessus, convoquée pour le :

avec possibilité de subdélégation à sa discrétion , et au cas où elle ne pourrait être tenue pour une cause quelconque, à toute autre convoquée ultérieurement avec le même ordre du jour.

En conséquence, lui donne pouvoir de signer la feuille de présence et tous procès verbaux, prendre part aux délibérations et émettre tous avis ou votes sur les questions à l'Ordre du Jour, substituer en tout ou partie et plus généralement faire le nécessaire, promettant de le ratifier en tant que de besoin.

Les pouvoirs adressés par e-mail ou par télécopie ne sont pas autorisés (Recommandation n° 4 du 27 juin 2006 de la Commission relative à la copropriété).

Fait à : Le

Porter la mention manuscrite: **« BON POUR POUVOIR »**	Porter la mention manuscrite : **« BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR »**
Signature :	Signature

N.B. Un Mandataire, copropriétaire ou non, ne peut recevoir plus de trois délégations de vote, sauf si le total des voix dont il dispose lui-même et de celles de ses Mandants, n'excède pas 5 % des voix du Syndicat. Le Syndic, son conjoint et ses préposés ne peuvent recevoir mandat pour représenter un copropriétaire.
(Art. 22 Loi n° 65.557 et art. 6 Loi n° 85.1470)

- 284, Boulevard Saint-Germain 75007 PARIS -
Téléphone. : 01.53.59.53.59. Répondeur : 01.47.53.05.03. Télécopieur : 01.47.53.05.10.

Jacques-François BORREL Membre fondateur du CSAB
S.A. Capital 70.000 euros R.C.S. Paris 63 B 891 SIRET 632 008 918 00021
N° T.V.A. intracommunautaire FR67632008918
Cartes Professionnelles G 1141 – T 5981 NACE 6832A
Garantie SOCAMAB ASSURANCES
RCP AGF Police N° 41 485 393